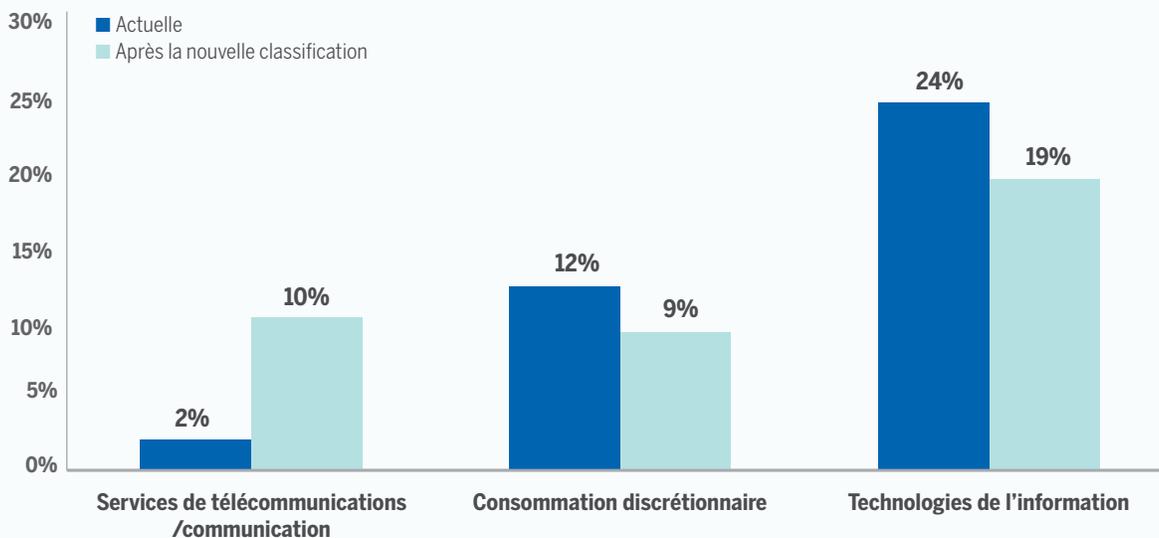


## Perte de poids garantie

Avant la fin de l'année, deux des principaux fournisseurs d'indices modifieront leur système de classification – auquel de nombreux investisseurs ont recours – en termes de secteur et d'industrie. Cette modification aura d'importantes conséquences compte tenu des milliers de milliards de dollars investis selon cette répartition, mais elle devrait également créer des opportunités pour les investisseurs.

### Secteurs du S&P 500 qui seront fortement modifiés

Pondération des secteurs du S&P 500



Source : S&P Dow Jones, FactSet et estimations d'Alger au 1er février 2018.

- À la fin du troisième trimestre 2018, la norme GICS (Global Industry Classification Standard), qui est utilisée par les indices S&P Dow Jones et MSCI, ainsi que par de nombreuses sociétés d'investissement, subira de profondes modifications.
- En particulier, le secteur des services de télécommunications sera restructuré. Le secteur sera en effet rebaptisé « services de communication » car il ne sera plus uniquement composé de titres des services de télécommunications mais également d'actions des médias et du divertissement, issues des secteurs de la consommation discrétionnaire (câble, radiodiffusion, etc.) et des technologies de l'information (moteurs de recherche, réseaux sociaux, etc.).
- Les géants tels que Facebook et Alphabet seront sans doute transférés du secteur des technologies de l'information vers celui des services de communication.<sup>1</sup>
- La pondération du secteur des services de télécommunications/communication sera considérablement renforcée au sein des principaux indices tels que le S&P 500, et bien plus encore dans les indices composés de valeurs de croissance. À l'inverse, les secteurs des technologies de l'information et de la consommation discrétionnaire se verront allégés d'un certain nombre de titres.
- Les conséquences de ces ajustements sont nombreuses pour l'évaluation de la performance des fonds. En outre, les positions des portefeuilles globaux associés à certains secteurs pourraient être impactées. Enfin, certaines sociétés d'investissement (celles qui adoptent par exemple un style de gestion de type « croissance ») pourraient être moins restreintes dans la mesure où la pondération du secteur des technologies de l'information, qui est moindre, permet d'adopter des vues différentes de celles des indices de référence ; une nouvelle qui devrait ravir certains investisseurs.

<sup>1</sup> La version finale de la nouvelle classification n'a pas encore été dévoilée.



Les opinions exprimées sont celles de Fred Alger Management, Inc. (« FAM ») et d'Alger Management Ltd. (« AML ») en février 2018. Ces opinions sont sujettes à modification à tout moment et ne garantissent pas la performance future des marchés, de tout titre ou fonds géré par Fred Alger Management, Inc. Ces opinions ne visent pas à fournir des conseils en investissement et ne sauraient être considérées comme une recommandation à acheter ou vendre des titres. FAM agit en qualité de société de gestion conseillée d'AML.

Fonds autorisés par le régulateur suisse (Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers, FINMA) à distribuer leurs parts publiquement en Suisse : pour les parties concernées, les règlements, les Statuts, le Prospectus et le Prospectus simplifié, dans leurs dernières versions, ainsi que les rapports annuels et semestriels du Fonds, sont fournis gracieusement au représentant en Suisse. ACOLIN Fund Services AG, Affolternstrasse 56, CH-8050 Zurich. L'agent payeur en Suisse est Neue Helvetische Bank AG, Seefeldstrasse 215, CH-8008 Zürich.

Alger Management, Ltd. (numéro d'immatriculation 8634056, domiciliée 78 Brook Street, Londres W1K 5EF, Royaume-Uni) est agréée et réglementée par la Financial Conduct Authority pour la distribution de produits et services financiers réglementés. La Française AM International a conclu un accord avec Alger Management Ltd l'autorisant à distribuer les produits de Fred Alger Management Inc. en Europe.